

Dans le cadre de la Charte de l'environnement, les nuisances sonores de la ville ont été passées au crible. Contrairement aux idées reçues, Gardanne n'est pas bruyante.

A bon entendeur...

54% des citoyens français se déclarent gênés par le bruit. Si les effets de ces nuisances sur la santé sont encore mal évalués, le bruit reste sans conteste l'une des atteintes majeures à la qualité de vie des Français. En la matière, Gardanne vient de prendre une longueur d'avance. Conformément à l'action 76 de la Charte de l'environnement, la ville vient de faire réaliser une cartographie des ambiances et points noirs sonores. Une approche innovante pour une commune de taille moyenne.

Gardanne a en effet devancé une directive européenne qui prévoit la production de ces cartes au plus tard le 30 juin 2007, directive qui ne sera même pas opposable à la ville puisqu'elle ne vise que les aires urbaines de plus de 250 000 habitants. « Cette initiative résulte d'une démarche volontariste affichée depuis trois ans avec la Charte, » souligne Bernard Bastide, adjoint au maire en charge de l'environnement. L'étude menée de juin à novembre par Acouphen, société aubagnaise spécialisée dans l'analyse acoustique, répond ainsi à une double préoccupation : informer les Gardannais sur les niveaux de bruits auxquels ils sont exposés, et surtout envisager des actions concrètes de prévention et de réduction des bruits.

« L'industrie n'est pas forcément en contradiction avec l'environnement, et cette étude tord le cou à bien des idées reçues » précise Bernard Bastide. « Malgré ses deux pôles industriels, Gardanne n'est pas une ville bruyante, » ajoute-t-il. Le diagnostic acoustique d'Acouphen montre ainsi que « en termes de risque pour la santé des populations, la principale source de bruit demeure la RD6. » Malgré les protections acoustiques, les 30 000 véhicules

Les moyens de transport sont plus bruyant que les usines.

Photos : C. Pirozzelli



qui y circulent chaque jour engendrent des niveaux sonores proches de 75 décibels (dB^A) soit juste 10 décibels en dessous du seuil à partir duquel le bruit est considéré comme nocif. Dans la mesure où cette infrastructure ne relève pas de la compétence de la ville, seules des actions menées en concertation avec la DDE peuvent être envisagées.

Prêter une oreille attentive

Dans le centre, les habitations situées à proximité du boulevard urbain présentent également des niveaux élevés de l'ordre de 60 à 65 dB^A. Tout comme celles situées le long du Cours, où le niveau sonore moyen est de l'ordre de 65 dB^A le jour, ces résultats s'expliquent par la configuration en "U" et la hauteur des immeubles. Idem à Biver, où les habitations donnant sur la RD58 et la RD58a sont soumises à des bruits qui dépassent ponctuellement le seuil de 65 dB^A. Dans l'ensemble, il n'y a donc pas lieu de s'alarmer.

Plusieurs actions sont envisagées pour atténuer les nuisances : limitation des vitesses, gestion des flux



Les comportements individuels sont souvent la cause des nuisances.

LE BRUIT EST AVANT TOUT UNE HISTOIRE DE RESPECT

par l'optimisation du plan de circulation ou encore réfection des chaussées avec du bitume acoustique. À plus long terme, une réflexion sur la politique des déplacements englobant notamment l'offre de pistes cyclables en commun ou la création de pistes cyclables est menée par l'équipe municipale.

Contrairement aux idées reçues, le bruit des installations industrielles reste limité en terme de niveaux absolus. Autour de Pechiney, les zones habitées les plus proches sont exposées à des niveaux sonores moyens de 55 à 60 dB^A. Ceux de la Centrale sont moindres, mais restent de l'ordre de 45 à 50 dB^A. Il n'empêche, la gêne est significative pour les riverains, notamment la nuit. D'autant plus que des bruits plus ponctuels comme des

détentes vapeur génèrent des niveaux sonores élevés. Seule la concertation avec les responsables de ces sites (à l'exemple de celle instaurée depuis deux ans au sein du comité de liaison habitants-industriels, lire énergies n°205) permettra que ces problèmes soient traités en amont, souligne Acouphen.

En revanche, les bruits de voisinage sont plus difficiles à maîtriser. Liés à des comportements ou à des situations de voisinages complexes, ces nuisances de nature très variées dépendent en plus de la perception individuelle de chacun. La sensibilisation et la médiation peuvent certes faire avancer les choses, mais il s'agit avant tout d'une question de respect. A bon entendeur...

